

**Programme des visioconférences du Groupe des dirigeants des
PEID - *État de droit, coopération et intégration mondiale***

**Déclaration du Secrétaire général de l'OEACP,
S.E. Georges Rebelo Pinto Chikoti**

4 mai 2021

Distingués Ambassadeurs,
Excellences,
Chers Collègues,

C'est pour moi un honneur d'être invité à participer aujourd'hui à cet événement qui se déroule à une étape historique de l'histoire de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Avec ses 79 membres, l'OEACP représente une population d'environ 1,1 milliard de personnes réparties sur l'ensemble de la planète bleue.

Il y a quelques semaines, nous avons paraphé le nouvel Accord de partenariat OEACP-UE consistant en un Socle commun et trois protocoles régionaux, un pour l'Afrique, un pour les Caraïbes, et un pour le Pacifique.

Les négociations, qui ont duré deux années et demie, ont quelquefois été intenses, mais nous sommes heureux de voir que l'Accord aborde les enjeux, les problématiques et les opportunités pour l'OEACP et, en particulier, les défis spécifiques et les vulnérabilités concomitantes des trente-huit (38) petits États insulaires en développement membres, répartis sur quatre des six régions de l'OEACP.

EXÉCUTION DU MANDAT DE L'OEACP PAR LE SECRÉTARIAT

Excellences, chers Collègues, je suis en mesure d'affirmer que tout au long des négociations, la hiérarchie politique de l'OEACP a maintenu son engagement et n'a cessé de souligner la responsabilité de toutes les parties de prendre en compte les caractéristiques et les difficultés spécifiques des petits États insulaires en

développement de l'OEACP.

Ce message a imprégné la problématique des PEID d'un bout à l'autre du texte final du Socle commun de l'Accord OEACP-UE et les trois protocoles régionaux qui ont été négociés.

Il transparaît en effet dans les différents articles de l'Accord relatifs à :

- la promotion des principes de ***l'engagement multilatéral*** avec nos partenaires internationaux ;
- la prise en compte des ***défis et de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement***, ainsi que ***des problématiques de l'environnement et du changement climatique*** ;
- la promotion de la ***sécurité sanitaire mondiale*** et de la gouvernance mondiale, qui sont particulièrement pertinentes dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 ;
- la promotion d'***une croissance et d'un développement économiques inclusifs*** et du droit à des moyens de subsistance garantis, ainsi que de ***la démocratie et des droits de l'homme*** ; et
- la défense du droit de protéger les ***couches les plus vulnérables*** de nos sociétés, ***notamment les femmes et les jeunes***.

PRIORITÉS DES PEID - ENGAGEMENT HISTORIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'OEACP EN FAVEUR DE LA PROBLÉMATIQUE DES PEID

Au niveau de l'OEACP, nous mettons en œuvre le programme sur les PEID par le biais du Forum des PEID de l'OEACP, un organe subsidiaire et consultatif institué en vertu de notre constitution révisée, l'Accord de Georgetown révisé. Ce Forum rassemble les 38 PEID membres, qui ont beaucoup de choses en commun, notamment la petitesse de leur taille, l'étroitesse de leur base de ressources, la multiplicité des formes de pauvreté et, pour certains d'entre eux, le surendettement dû aux impacts de la crise climatique, les risques de catastrophe naturelle et, plus récemment, les impacts d'autres chocs exogènes tels que l'actuelle pandémie de COVID-19.

À cet égard, je salue les efforts déployés par le Coordonnateur sortant du Forum, S.E. M. Jose Filomeno de Carvalho Dias Monteiro, et de sa Coordinatrice en exercice, S.E. Mme Joy Ann Skinner, Ambassadeur de la Barbade, ainsi que leur leadership dynamique. Nos ambassadeurs à Bruxelles ont identifié comme suit les priorités des PEID de l'OEACP pour 2021 :

1. l'accès aux financements ;
2. la dette et la soutenabilité de la dette ;
3. l'action climatique ;
4. la gouvernance des océans et l'économie bleue ;
5. l'introduction d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel ; et
6. le plan d'action Santé – COVID-19.

Nous sommes conscients de la nécessité de surveiller activement les intérêts des PEID dans le cadre d'autres instruments multilatéraux clés tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, la voie à suivre de SAMOA, et notre propre Accord de Georgetown révisé adopté en 2019. Le Socle commun de l'Accord OEACP-UE récemment conclu, qui régira notre nouveau partenariat avec l'UE durant les vingt prochaines années, s'inscrit également dans cette ligne.

Les actions concrètes en faveur des PEID qui y sont prévues nécessiteront des compétences diplomatiques, un plaidoyer et un dialogue politique plus poussés et mieux coordonnés pour permettre de remédier efficacement aux vulnérabilités des PEID dans les secteurs du commerce, des services, du tourisme, de l'agriculture et des finances.

Les efforts concertés que nous déploierons en faveur de l'introduction d'un **indice de vulnérabilité composite et multidimensionnel**, ainsi que des échanges réguliers et ouverts entre l'UE, d'une part, et les représentants des gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile des PEID de l'OEACP, y compris les communautés et les peuples autochtones, les chefs religieux, les universités, les institutions de recherche, les organisations de femmes et de jeunes, d'autre part, seront d'une importance capitale.

L'enjeu pour les PEID de l'OEACP réside dans la priorité à accorder au renforcement de leur résilience. Nous avons pris bonne note des récentes déclarations publiques d'engagement et des offres d'assistance aux États en développement vulnérables au titre de la transition vers des solutions à faible intensité de carbone, qui ont été faites par les dirigeants des pays développés lors du Sommet mondial sur le climat tenu le mois dernier. Alors que nous nous préparons pour la COP 26, il est essentiel que nous unissions nos forces et que nous mettions en œuvre une diplomatie climatique et des actions de plaidoyer dans les domaines prioritaires pour les PEID, tout en réitérant et en renforçant les responsabilités communes mais différenciées de l'UE et de l'ensemble de nos partenaires mondiaux.

Le Secrétariat de l'OEACP est disposé à faciliter un tel processus.

NÉGOCIATIONS OEACP-UE ET DÉFIS BUDGÉTAIRES DU SECRÉTARIAT DE L'OEACP

Excellences, chers Collègues, je me suis employé à mettre en avant le fait que les négociations OEACP-UE ont accordé la priorité aux caractéristiques particulières des PEID et à la nécessité d'accorder à ces pays un soutien spécifique pour les aider à remédier à leurs vulnérabilités uniques.

Durant les deux années et demie qui se sont écoulées, les négociations ont occupé à plein temps nos États membres et le Secrétariat de l'OEACP. Bien que la pandémie de COVID-19 ait apporté son lot de défis, nous avons fait en sorte qu'elle ne stoppe pas notre élan et qu'elle ne remette pas en cause notre engagement à négocier et à conclure un nouvel Accord de partenariat favorable à nos mandants.

Ce chapitre est refermé, et nous attendons maintenant la signature et la ratification de l'Accord en 2021. Dans l'intervalle, nous avons engagé un processus de définition des modalités de mise en œuvre, dans l'optique de faire en sorte que les régions et les États membres de l'OEACP tirent avantage de cet important partenariat avec l'UE.

Je vous remercie.